

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022

2022-069

L'an deux mille vingt deux et le cinq avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA, Maire..

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BEZERRA Gérard, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-Marc, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX Nelly, Mme FIN Thérèse, M. LABEYRIE Nicolas, M. LANSMANT Sébastien, M. LARRODE Eric, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme PLOQUIN Cécile

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BETUING Serge, Mme BOUZIGON Muriel, M. CABANNES Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LANSMANT Sébastien

Date de convocation

30/03/2022

Date d'affichage

30/03/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

05/04/2022

et publication du :

05/04/2022

OBJET

Réalisation d'un contrat de Prêt "transfert de prêt - PTP" d'un montant total de 330 904.23 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du foyer de personnes âgées de Montréal du Gers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur le rachat du foyer de personnes âgées de Montréal du Gers,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 330 904.23 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du prêt : PTP- prêt transfert de prêt

Montant : 330 904.23 euros

Durée de la phase de préfinancement : non applicable

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.53 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : double révisabilité

Amortissement : échéance prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions d ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MONTREAL DU GERS
Le Maire,

